

Protection maternelle et infantile (PMI) :

les sages-femmes

Des professionnelles
de la maternité à votre écoute



Département d'Ille-et-Vilaine
Service accueil du jeune enfant - PMI
1, avenue de la préfecture
CS 24218
35042 Rennes
Tél. : 02 99 02 38 62

Info sociale en ligne
Tél. : 0 810 20 35 35
(N°Azur coût d'une communication)

Juillet 2012 - D-FEC-0312-001 - Crédits photos : Thomas Gombot, Fotolia.
Papier issu d'une gestion durable des forêts.



www.ille-et-vilaine.fr



Vous attendez un enfant

Les sages-femmes de protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil général, vous proposent des conseils, un accompagnement, une surveillance de la grossesse, des séances de préparation à la naissance.

Elles vous guident, conseillent, rassurent et répondent aux questions que vous vous posez...



➤ Pendant votre grossesse, les sages-femmes de PMI vous proposent en toute confidentialité :

- **Un entretien prénatal précoce** (entretien du 4^e mois : un temps de rencontre et d'échanges autour de votre grossesse).
- **Un accompagnement personnalisé :**
 - informations sur le déroulement de votre grossesse,
 - consultations prénatales,
 - surveillance des grossesses pathologiques à domicile,
 - préparation à la naissance, accueil de l'enfant,
 - le choix de l'alimentation de l'enfant (allaitement maternel ou biberon),
 - conseils sur l'hygiène de vie,
 - la vie de couple, la sexualité.



➤ Les sages-femmes vous accompagnent aussi après la naissance

- **Elles répondent aux multiples questions que vous vous posez sur :**
 - la relation mère-enfant, la place du père,
 - l'alimentation de l'enfant,
 - le retour à la maison,
 - le suivi gynécologique, la contraception, la sexualité,
 - la visite post-natale, le « baby-blues »...

Les sages-femmes exercent une profession médicale. Elles participent à l'accompagnement dont vous avez besoin avec l'ensemble des professionnels du Centre départemental d'action sociale (puéricultrices, médecins, assistants sociaux...) et tous les autres professionnels de santé (médecins libéraux, maternités...).